

---

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'AIME-LA-PLAGNE

---

## Préambule

La médiathèque et les bibliothèques d'Aime-la-Plagne sont des services publics culturels, placés sous l'autorité de la Commune d'Aime-la-Plagne, et organisés en réseau.

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'accès, d'utilisation des services et de prêt des documents proposés par ce réseau des bibliothèques. Il précise les droits et les obligations des usagers ainsi que les règles nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Toute personne fréquentant le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne, qu'elle soit inscrite ou non, s'engage à respecter les dispositions du présent règlement ainsi que les consignes données par le personnel et les bénévoles habilités.

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne exerce ses missions dans le respect des principes énoncés par :

- la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (dite « loi Robert ») ;
- la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 ;
- le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique.

Le présent règlement est adopté par délibération du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, en date du 30 juillet 2026. Il est affiché dans chaque bibliothèque, et consultable sur le site internet de la Commune.

## **Article 1 – Missions du réseau des bibliothèques**

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne constitue un service public culturel de proximité ouvert à tous, sans distinction d'âge, d'origine, de situation sociale ou de lieu de résidence.

Il a pour mission de contribuer :

- au développement de la lecture publique ;
- à l'accès à l'information et à la documentation ;
- à l'éducation, à la formation tout au long de la vie et à la réussite scolaire ;
- au développement culturel, artistique et scientifique ;
- à la lutte contre les inégalités d'accès à la culture et au numérique ;
- à la promotion du patrimoine culturel et de la création contemporaine ;
- aux loisirs, à la découverte et à l'épanouissement personnel.

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne met gratuitement à disposition du public des collections diversifiées, régulièrement enrichies et actualisées, composées notamment de livres, revues, bandes dessinées, documents sonores, audiovisuels, jeux, objets de médiation ainsi que de ressources numériques.

Les collections sont constituées dans le respect du pluralisme des opinions, de la liberté intellectuelle et de la diversité culturelle.

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne propose également des animations culturelles, des actions de médiation, des accueils de groupes, des ateliers, des expositions et des rencontres destinés à tous les publics.

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne comprend les établissements suivants :

- la médiathèque d'Aime ;
- la bibliothèque de Montgirod-Centron ;
- la bibliothèque de Granier.

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne travaille en partenariat avec Savoie-biblio et l'ensemble des acteurs culturels, éducatifs, sociaux et associatifs du territoire.

Le personnel salarié et les bénévoles participent à l'accueil du public, à l'accompagnement des usagers, au développement des collections, à la valorisation des ressources documentaires ainsi qu'à l'organisation des actions culturelles proposées par le réseau.

## **Article 2 – Accès au réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne**

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne est ouvert à tous.

L'accès aux espaces, à la consultation des collections sur place, aux animations, aux expositions et aux actions culturelles est libre et gratuit, dans la limite des capacités d'accueil et des conditions de sécurité.

Les jours et horaires d'ouverture de chaque bibliothèque sont fixés par la Commune ou, le cas échéant, par les associations gestionnaires. Ils sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage, sur le portail du réseau et sur tout autre support de communication de la Commune.

La Commune se réserve le droit de modifier exceptionnellement les horaires d'ouverture ou de fermer temporairement un établissement pour des raisons de sécurité, de travaux, d'organisation du service ou de toute autre nécessité de service.

L'accès aux bâtiments est réservé aux piétons. Sont toutefois autorisés les fauteuils roulants, aides techniques destinées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que les poussettes.

Les bicyclettes, trottinettes, rollers, skateboards, patins à roulettes et tout autre engin de déplacement non autorisé doivent être laissés à l'extérieur des bâtiments, sauf disposition particulière.

Les animaux ne sont pas admis dans les bibliothèques, à l'exception des chiens guides d'aveugle et des chiens d'assistance accompagnant une personne en situation de handicap.

## **2.1 Accueil des mineurs**

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne accueille les enfants et les adolescents dans le cadre de leurs missions de lecture publique.

Les enfants de moins de sept ans doivent être accompagnés en permanence par un parent ou une personne majeure responsable.

Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal pendant toute la durée de leur présence dans les locaux.

Le personnel des bibliothèques ne peut assurer ni la surveillance permanente ni la garde des mineurs.

Les parents ou représentants légaux sont responsables du comportement des enfants ainsi que des documents empruntés au moyen de leur carte de lecteur.

## **Article 3 – Inscription, carte de lecteur et responsabilités des usagers**

### **3.1 Inscription**

L'inscription est nécessaire pour bénéficier du prêt des documents, des réservations, des prolongations de prêt proposées par le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne. L'inscription est individuelle, nominative et valable pour l'ensemble le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne.

Pour s'inscrire aucune pièce justificative n'est demandé.

Pour les mineurs de moins de 14 ans, une autorisation parentale sera demandée pour l'inscription.

### **3.2 Tarification**

Gratuité pour tous les publics.

### **3.3 Carte de lecteur**

Une carte de lecteur est délivrée lors de l'inscription. Elle est personnelle et nominative.

Elle permet d'emprunter des documents dans toutes les bibliothèques du réseau et d'accéder aux services numériques proposés aux usagers inscrits.

La carte ne peut être ni prêtée ni cédée à un tiers.

Toute perte, vol ou détérioration de la carte doit être signalé dans les meilleurs délais à une bibliothèque du réseau.

L'utilisateur est tenu d'informer la bibliothèque de tout changement concernant son identité, son adresse postale, son adresse électronique ou son numéro de téléphone.

### **3.4 Compte lecteur**

Chaque usager dispose d'un compte lecteur lui permettant notamment :

- de consulter son dossier ;
- de réserver des documents ;
- de prolonger certains prêts lorsque les conditions le permettent ;

Les modalités d'utilisation de ces services sont fixées par le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne.

### **3.5 Responsabilité des usagers**

Chaque usager est responsable des documents empruntés avec sa carte jusqu'à leur restitution complète.

Les parents ou représentants légaux sont responsables des emprunts effectués par les mineurs inscrits sous leur autorité.

Les usagers s'engagent à respecter les locaux, le mobilier, les équipements informatiques, les collections et l'ensemble des biens mis à leur disposition.

Ils s'engagent également à respecter les autres usagers ainsi que les consignes données par le personnel et les bénévoles chargés de l'accueil du public.

## **Article 4 – Prêt des documents**

### **4.1 Conditions de prêt**

Le prêt est réservé aux usagers inscrits, sur présentation de la carte de lecteur, dans l'une des bibliothèques du réseau.

Les abonnés pourront emprunter 20 documents au total, dont 1 nouveauté.

La durée du prêt est de 3 semaines, renouvelable une fois pour tous les documents.

Les documents peuvent être restitués dans n'importe quelle bibliothèque du réseau, quels que soient le lieu d'emprunt et le support concerné.

Certaines catégories de documents peuvent être exclues du prêt ou faire l'objet de conditions particulières en raison de leur valeur patrimoniale, de leur fragilité ou de leur forte demande.

## **4.2 Réservations et prolongations**

Les usagers peuvent réserver les documents déjà empruntés par un autre lecteur, dans la limite du nombre fixé par le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne.

Les prêts peuvent être prolongés, à condition qu'aucune réservation ne soit en cours sur le document concerné et que les règles de prêt en vigueur soient respectées.

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne se réserve le droit de limiter ou de suspendre les réservations et les renouvellements lorsque les nécessités du service le justifient.

## **4.3 Emprunts des mineurs**

Le choix des documents empruntés par les mineurs relève de la responsabilité exclusive de leurs parents ou représentants légaux.

Le personnel du réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne, agents ou bénévoles, accompagne les jeunes lecteurs dans leurs choix mais ne peut être tenu responsable du contenu des documents empruntés.

## **4.4 Respect des documents**

Les documents prêtés doivent être manipulés avec soin. Il est notamment interdit :

- d'écrire, souligner ou annoter les documents ;
- de plier, découper ou arracher des pages ;
- d'effectuer des réparations à l'aide de ruban adhésif, de colle ou de tout autre produit ;
- de nettoyer les documents avec un produit susceptible de les détériorer.

L'utilisateur est invité à signaler toute dégradation constatée avant l'emprunt afin d'éviter tout litige.

Lors du retour, les documents doivent être rendus complets avec tous leurs éléments : jaquettes, boîtiers, livrets, cartes, notices, accessoires ou pièces de jeux.

## **4.5 Retards**

Les usagers s'engagent à restituer les documents dans les délais prévus.

En cas de retard, le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne adresse une ou plusieurs relances selon les modalités définies par la médiathèque.

À défaut de restitution malgré les relances, le droit de prêt peut être suspendu jusqu'au retour des documents ou à leur remplacement.

## **4.6 Perte ou détérioration**

Tout document perdu, volé ou rendu dans un état ne permettant plus son utilisation normale doit être remplacé ou remboursé par l'emprunteur ou, pour un mineur, par son représentant légal.

Le remplacement pourra être effectué :

- Par le rachat d'un document identique ;

- Par un document équivalent accepté par la bibliothèque ;

## **4.7 Prêt aux collectivités**

Le réseau des bibliothèques d'Aime-la-Plagne peut consentir des prêts aux établissements scolaires, structures d'accueil de la petite enfance, associations, établissements médico-sociaux et autres collectivités.

Une convention précise les modalités de prêt, les responsabilités de la structure emprunteuse, les quantités de documents autorisées ainsi que leur durée de prêt.

Une personne référente est désignée pour assurer le suivi des emprunts.

L'inscription des collectivités est renouvelable chaque année.

## **Article 5 – Charte d'utilisation du wifi à la médiathèque d'Aime**

La médiathèque d'Aime met à la disposition du public l'accès au réseau général d'Internet dans le cadre de ses missions culturelles éducatives et de service public.

### **5.1 Les conditions d'utilisation**

Utilisation du réseau wifi sur son matériel personnel : la collectivité permet aux utilisateurs de se connecter à Internet via un réseau wifi disponible aux heures d'ouverture, dans tous les espaces de la médiathèque d'Aime. Cet accès est libre et gratuit.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser le service sans générer de bruit.

La médiathèque d'Aime n'est en aucun cas responsable des dits équipements. Les utilisateurs de ce service doivent être autonomes et responsables dans la configuration réseau de leur ordinateur et dans sa protection.

La médiathèque d'Aime ne pourra en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites et services consultés. Les parents ayant autorisés un mineur à consulter seul Internet l'auront fait en toute connaissance de cause.

La médiathèque d'Aime met l'utilisateur en garde sur le fait que certaines informations diffusées peuvent être inexactes ou incomplètes et ne garantit pas la confidentialité des informations.

La responsabilité de la médiathèque d'Aime ne pourra être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet, et, en particulier, de ses performances techniques, des temps de connexion et de réponse et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation pouvant occasionner des pertes de données.

### **5.2 Responsabilité de l'utilisateur**

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.